



Retraite et pacs conjoints

Par **Esplendidad**, le **24/09/2019** à **17:34**

Bonjour

Mon conjoint et moi sommes pacsés depuis deux mois, lui est à la retraite depuis le début de l'année, et moi demandeur d'emploi avec quelques heures Cesu.

Ma question est de savoir si la retraite de mon conjoint peut baisser ou non en fonction de ma situation, par exemple si je travaille à plein temps...

Merci

Par **Visiteur**, le **24/09/2019** à **18:20**

Bonjour

Non, la retraite de votre conjoint ne peut pas baisser de ce fait,

J'attire votre attention sur le fait qu'en étant pacsés, vous n'aurez droit à rien s'il lui arrivait malheur. La réversion est réservée aux couples mariés.

Par **youris**, le **24/09/2019** à **18:53**

bonjour,

par contre sachant que les partenaires sont exonérés de droits de successions, vous pouvez avantager le partenaire survivant en faisant chacun un testament.

un notaire peut vous aider rédiger un testament.

salutations